



**RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - DÉFICIENCE  
INTELLECTUELLE ET TED**

Ce sous-centre d'activités regroupe les rétributions accordées aux ressources intermédiaires pour **des usagers inscrits en ressources intermédiaires recevant des services dans le cadre du programme en déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement**. Ces rétributions sont en fonction de la classification des services dispensés par les ressources intermédiaires et des taux de rétribution applicables selon une échelle et des rétributions spéciales pour chaque type de services.

**COÛTS**

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
  - . L'établissement impute à cette rubrique toutes les rétributions accordées à la ressource

-----  
**Notes :**

- 1) L'établissement doit compléter une page 650 du rapport financier annuel et inclure toutes les rétributions à la ligne « services achetés ».
  - 2) Les notes inscrites au centre d'activités 5510 s'appliquent à ce sous-centre d'activités, le cas échéant.
- 

**UNITÉ DE MESURE** A) Le jour rétribué

**Définition et relevé**

Le jour rétribué correspond aux jours utilisés pour déterminer les rétributions selon l'échelle, accordées pour les usagers à la ressource intermédiaire durant la période.

Le total des jours rétribués est établi pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'exercice.

CR - CJ

**RESSOURCES INTERMÉDIAIRES - DÉFICIENCE  
INTELLECTUELLE ET TED**

-----  
**Note :**

*Pour les fins du rapport statistique annuel, la direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement le nombre de jours-présence et d'usagers.*

-----